

**Procès-verbal du conseil d'établissement
de l'école secondaire Le Sommet**

Le 15 octobre 2025

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Le Sommet, 120 rue de la Polyvalente, Québec, tenue le mercredi 15 octobre 2025 à 19 h, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

GAGNON, Isabelle	Parent
GAUVIN, Mathieu	Parent
GIGUÈRE, Cynthia	Parent
LEMIEUX, Alexandre	Parent - substitut
VERREAULT, Nicolas	Parent
BÉLANGER, France	Enseignante
COMTOIS, Justine	Enseignante
CÔTÉ, Patricia	Enseignante
CYR, Geneviève	Enseignante
VAN DEN HOONAARD, Lynn Cheryl	Enseignante
AUGER-LABELLE, Jean-Nicolas	Stagiaire en enseignement
DUBREUIL, Yolaine	Professionnelle – Psychologue
BOIES, Sophie	Soutien – Technicienne en travaux pratiques

PARTICIPENT À CETTE SÉANCE

BOULET, Sonie	Gestionnaire administrative d'établissement
GODBOUT, Sébastien	Directeur
MARTEL, Nicolas	Directeur adjoint

ÉTAIENT ABSENTS À CETTE SÉANCE

AUCLAIR, Mélanie	Parent
MOENAERT, Cécile	Parent
OUELLET, Hugo	Parent
TWEDDELL, Maude	Parent
KELLY, Stéphanie	Enseignante
PARENT, Valérie	Directrice adjointe
ROGER, Julie	Directrice adjointe

MOT DE BIENVENUE

M. Sébastien Godbout, nouvelle direction à l'école Le Sommet, se présente et décrit brièvement son parcours au Centre de services scolaire.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

On constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 11 juin 2025
4. Fonctionnement du Conseil d'établissement
 - 4.1 Élection
 - 4.2 Présidence C.E. (art. 57, 58)
 - 4.3 Vice-présidence du C.E.
 - 4.4 Règles de régie interne (art. 67)
 - 4.5 Calendrier des rencontres du C.É. (art. 67)
 - 4.6 Fiche information personnelle
 - 4.7 Formation obligatoire
5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42)
6. Dénonciation d'intérêts (art. 70)
7. Parole au public
8. Correspondance de la présidence
9. Comité de parents
 - 9.1 Rôle du comité
 - 9.2 Calendrier des rencontres du comité de parents
 - 9.3 Autorisation de transmission de renseignements
10. Projet éducatif 2023-2027
 - 10.1 Plan de mise en œuvre 2025-2026
11. Présentation du budget 2025-2026 (art. 95)
12. Résolution pour les matières dédiées et protégées
13. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence (PAV)
14. Campagne de financement
15. Réveillon de Noël
16. Information – membre de la communauté
17. Information de la direction et bons coups
18. Calendrier des activités / sorties éducatives (art. 87)
19. Autres sujets
20. Questions des membres
21. La levée de l'assemblée

M. Nicolas Verreault, secondé par Mme Cynthia Giguère, propose l'adoption de l'ordre du jour sans aucun ajout.

C.E. 25-26-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	3. APPROBATION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL 11 JUIN 2025
C.E. 25-26-02	Mme Isabelle Gagnon, secondé par M. Mathieu Gauvin, propose l'adoption du procès-verbal. Il n'y a aucun suivi.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
	4.1 ÉLECTION
	M. Sébastien Godbout explique le rôle du président et du vice-président.
	4.2 PRÉSIDENCE C.E. (ART. 57, 58)
	M. Sébastien Godbout précise que seuls les parents peuvent avoir le titre de président du conseil. Il demande s'il y a des parents intéressés.
C.E. 25-26-03	M. Mathieu Gauvin se propose. Il est donc élu par acclamation.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	4.3 VICE-PRÉSIDENCE DU C.É.
	Mme Isabelle Gagnon se propose comme vice-présidente. Elle est élue par acclamation.
C.E. 25-26-04	
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	4.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART. 67)
	M. Sébastien Godbout fait un survol des Règles de régie interne déjà envoyées aux membres. Il résume aussi quelques points concernant la tenue des rencontres.
	Chaque année, nous devons adopter les règles de régie interne. Les règles n'ont pas changé versus l'an passé. M. Godbout demande si un membre veut apporter des modifications. Il n'y a aucune modification proposée.
	L'adoption des règles de régie interne est proposée par Mme Geneviève Cyr, secondé par Mme Sophie Boies.
C.E. 25-26-05	
	ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

C.E. 25-26-06

4.5 CALENDRIER DES RENCONTRES DU C.É. (ART. 67)

Le calendrier des rencontres est déposé. Les rencontres se tiendront les mardis et débuteront à 18 h 30, au lieu de 19 h.

Le Conseil d'établissement utilisera son budget de 500\$ pour partager un repas lors de la rencontre du mois de juin.

L'adoption du calendrier est proposée par Mme Justine Comtois, secondé par M Nicolas Verreault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 FICHE INFORMATION PERSONNELLE

M. Sébastien Godbout demande aux membres de remplir la fiche d'information personnelle et de la remettre à la fin de la rencontre à Mme Anick Bédard.

4.7 FORMATION OBLIGATOIRE

M. Sébastien Godbout décrit les lignes directrices de la formation obligatoire pour tous les nouveaux membres à l'aide du tableau fourni par le Centre de services scolaire : capsules, ateliers de travail, boîte à outils, etc.

Les nouveaux membres doivent écouter les capsules de façon autonome, durant les prochains mois et devront compléter un formulaire d'auto-déclaration que Mme Anick Bédard leur fera parvenir dans les prochains jours.

5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

M. Sébastien Godbout nous informe que Mme Louise Fortier Barbeau, pour le Comptoir communautaire St-Vincent-de-Paul, accepte de poursuivre son mandat pour l'année 2025-2026. Mme Fortier-Barbeau est une bonne partenaire pour l'école, que ce soit pour les dons de vêtements, les paniers de Noël, etc.

M. Godbout mentionne également que si un membre veut proposer d'autres personnes à titre de représentant de la communauté, nous pouvons avoir au moins deux représentants au sein d'un conseil d'établissement.

Mme France Bélanger propose l'acceptation de cette nomination, secondée par Mme Lynn Cheryl Van Den Hoonaard.

C.E. 25-26-07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (ART. 70)

M. Sébastien Godbout demande aux membres de remplir le formulaire de dénonciation d'intérêt et de le remettre à la fin de la rencontre à Mme Anick Bédard.

7. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

8. CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENCE

Aucune correspondance.

9. COMITÉ DE PARENTS

9.1 RÔLE DU COMITÉ

M. Sébastien Godbout présente les dates des rencontres et explique rapidement le mandat du Comité de parents.

Le représentant au comité de parents est l'instance intermédiaire entre le C.É. et le CSS. Il reçoit de l'information et il doit la transmettre lors des rencontres du Conseil d'établissement. M. Godbout demande si un parent est intéressé à siéger sur le comité.

M. Nicolas Verreault se propose comme délégué principal. Il est donc élu par acclamation. Il n'y a aucun parent qui se porte volontaire à titre de parent-substitut.

9.2 CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ DE PARENTS

Le calendrier des rencontres a été transmis aux membres du C.É..

9.3 AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Un lien Forms à compléter sera envoyé au délégué officiel du Comité de parents.

10. PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

10.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2025-2026

Le projet éducatif est le cœur d'une école. Pour l'amélioration de nos objectifs, nos trois enjeux sont : le retard scolaire, la réussite des garçons et le bien-être des élèves.

La plupart des milieux scolaires ont l'objectif du bien-être. L'ensemble des élèves ont complété un sondage afin de faire état de la situation dans différentes sphères de leur vie, dans leur parcours scolaire, comment l'élève se sent émotionnellement, s'il se sent en sécurité dans son école, etc. Le sondage contenait sept thèmes et une section était disponible pour recueillir l'opinion des élèves. Les résultats des indicateurs de notre sondage sont résumés aux membres. Ce sondage est fait aux deux ans.

Nos valeurs sont : respect, engagement et collaboration.

La vision de l'école est: « Chaque jour, nous travaillons ensemble afin que chaque élève vive une réussite. »

Des rencontres d'équipe seront faites durant l'année pour la poursuite de notre plan de mise en œuvre.

11. PRÉSENTATION DU BUDGET 2025-2026

Mme Sonie Boulet fait une présentation du budget. Elle explique le budget initial, dont les revenus et les dépenses de fonctionnement. Malheureusement, le budget est déficitaire. Les compressions gouvernementales jumelées à une baisse de clientèle ont un impact sur notre budget. Les pistes d'actions afin de retourner à un équilibre pour 26-27 sont identifiées et des démarches sont entreprises afin de minimiser l'impact et résorber le plus possible le déficit prévu en 25-26.

Mme France Bélanger, secondé par Mme Justine Comtois propose l'adoption du budget pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. RÉSOLUTION POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Mme Sonie Boulet explique les mesures dédiées et protégées.

Une reddition de compte doit être faite à la fin de chaque année scolaire.

Considérant que, conformément à l'article 473.1 de la loi sur l'instruction publique, le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Considérant que les règles budgétaires amandées de fonctionnement des Centres de services scolaire prescrivent que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

C.E. 25-26-09

Le conseil d'établissement de l'école Le Sommet confirme que les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire telles que détaillées dans le document à la présente résolution ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Le conseil d'établissement confirme également qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

Il est proposé par Mme Isabelle Gagnon et appuyée par Mme Cynthia Giguère d'adopter l'utilisation des mesures dédiées et protégées pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

13. PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE (PAV)

Le gouvernement a demandé en fin d'année passée de produire un plan de lutte contre l'intimidation et la violence selon leur gabarit. M. Nicolas Martel présente et résume aux membres le nouveau plan de lutte pour notre école.

Chaque année le plan de lutte doit être révisé. Il y a deux ans, nous avons ajouté la section de violence à caractère sexuel et l'an passé la violence à caractère racial. Nous avons une belle équipe d'intervenants-école sur le comité PAV ainsi que deux partenaires externes, dont le CIUSS et la Maison des jeunes. La première rencontre aura lieu la semaine prochaine. Notre plan sera révisé en cours d'année par le comité.

Le plan de lutte a pour but de favoriser le bien-être de l'élève à l'école. Le bien-être est également relié à notre projet éducatif.

Les neufs éléments du plan de lutte, les forces, les vulnérabilités ainsi que nos priorités d'actions sont énumérés aux membres.

Il y aura également la semaine de prévention de la violence et de la formation obligatoire pour les membres du personnel. Le nouveau plan de lutte sera déposé demain sur le site internet de l'école où l'on y trouve déjà plusieurs ressources. Les gens peuvent écrire à la boîte courriel de l'école lesommet@cssps.gouv.qc.ca et peuvent aussi dénoncer sur la boîte courriel jedenonce.lesommet@cssps.gouv.qc.ca.

De plus, plusieurs activités seront mises en place en collaboration avec la policière-école comme Techno et avisé, Nul n'est censé ignorer la loi, Atelier ta vie tes choix et plusieurs autres ateliers pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire.

M. Mathieu Gauvin, secondé par M. Nicolas Verreault, propose l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

C.E. 25-26-10

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.E. 25-26-11

14. CAMPAGNE DE FINANCEMENT

L'équipe de basketball juvénile féminin aimerait organiser une campagne de financement pour financer leurs tournois civils au courant de l'année. La campagne consiste à vendre de la sauce à spaghetti Normandin. Les profits pour les élèves varient de 3\$ à 6\$ par item vendu.

M. Nicolas Verreault, secondé par Mme France Bélanger, propose l'adoption de la campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÉVEILLON DE NOËL

M. Sébastien Godbout demande aux membres une dérogation au calendrier scolaire pour que le jeudi 18 décembre en soirée nos élèves vivent le traditionnel réveillon de Noël et que le vendredi 19 décembre ce soit une journée de congé.

Il précise que dans les 180 jours d'école il y a les 3 missions : instruire, socialiser et qualifier donc le réveillon entre dans la mission socialiser. Il est évident que l'on souhaite un haut taux de participation. Les enseignants mentionnent que cette activité est très appréciée des élèves et très attendue.

Une réflexion sera effectuée afin de valider si ces moments d'évaluations sont les plus optimaux pour nos élèves et nos enseignants.

Mme Isabelle Gagnon, secondée par Mme Geneviève Cyr, propose la tenue du réveillon de Noël.

C.E. 25-26-12

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. INFORMATION – MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun membre présent à cette rencontre.

17. INFORMATION DE LA DIRECTION ET BONS COUPS

Le 16 octobre, en soirée, se tiendra les portes ouvertes. Le hall de l'école sera transformé, des kiosques seront montés pour présenter les différentes concentrations et plusieurs membres du personnel seront guides pour la visite de l'école. On veut rendre cette soirée très attrayante.

L'école a aussi accueilli des futurs élèves de l'école Harfang-des-Neiges dans le cadre de la concentration plein air et art dramatique.

Finalement, bon coup du Ministère pour l'interdiction des cellulaires. C'est merveilleux de voir les élèves socialiser. M. Sébastien Godbout mentionne qu'une réflexion doit être faite sur la gestion, à l'heure du dîner, sur l'utilisation du iPad à des fins pédagogiques.

M. Nicolas Martel, souligne la bonne humeur et la bienveillance de Mme Anick Bédard au quotidien. M. Sébastien Godbout ajoute qu'il a eu un très bel accueil de l'équipe à son arrivée à l'école. Les gens sont investis et de beaux liens se sont créés. C'est très positif. Il remercie l'équipe-école.

18. CALENDRIER DES ACTIVITÉS / SORTIES ÉDUCATIVES (art. 87)

Le fonctionnement de l'approbation des activités est expliqué aux membres.

Les activités sont d'abord présentées en rencontre de gestion, le mardi. Lorsqu'elles sont acceptées, le détail des activités est envoyé par courriel aux membres de C.É.. Ceux-ci auront un délai de 48 heures pour émettre des questionnements ou des réticences, s'il y a lieu. S'il n'y a pas de commentaire des membres, les activités seraient approuvées par le C.É. avec l'accord du président, avec respect des 48 heures pour laisser la chance à tous les membres de s'exprimer, s'il y a lieu.

Les membres du CE sont favorables à ce fonctionnement.

19. AUTRES SUJETS

Aucun.

20. QUESTIONS DES MEMBRES

1. Comment sont formés les groupes scolaires?

M. Sébastien Godbout précise que la formation des groupes au primaire est très différente de la formation des groupes au secondaire. Premièrement, les élèves de la 2^e, 3^e et 4^e secondaire effectuent leurs choix de cours au printemps. Dès l'année précédente, certains choix de cours peuvent être éliminés faute d'inscriptions.

En août, l'organisation scolaire effectue une planification des groupes en fonction des choix de cours des élèves, des matières complétées (en juin ou en cours d'été) et des tâches des enseignants. À l'aide d'un logiciel, les élèves sont placés dans des groupes par le système afin de respecter une foule de contraintes, notamment, leurs choix de cours, le nombre d'élèves par classe, les tâches des enseignants, contraintes diverses, etc.

À notre école, les élèves de la 1^{re} secondaire sont placés dans des groupes cloisonnés, c'est-à-dire que les mêmes élèves sont ensemble pour la quasi-totalité de leurs cours, à l'exception des concentrations et arts obligatoires.

À partir de la 2^e secondaire, les groupes sont décloisonnés. Il est possible qu’afin de respecter certaines contraintes, les élèves se retrouvent dans certains groupes avec les mêmes élèves. C’est notamment le cas cette année.

Au 2^e cycle (3^e, 4^e et 5^e secondaire), il y a presque autant de possibilités d’horaires que d’élèves. L’augmentation des possibilités de choix de cours explique que les groupes sont très différents d’une matière à l’autre.

Une fois que le système a effectué 99% des horaires, quelques manipulations sont effectuées pour optimiser les horaires des élèves. Exemple, permettre à certains élèves d’obtenir leur choix de cours, équilibrer les groupes, séparer ou jumeler certains élèves.

La formation des groupes est un exercice très complexe, mais l’organisation scolaire met tout en œuvre chaque année pour que les horaires des élèves et des enseignants respectent une majorité de contraintes et satisfassent un maximum de gens.

2. Quelle est la préparation qui se fait avant l’arrivée des nouveaux enseignants en classe

M. Sébastien Godbout explique qu’il y a deux volets à l’insertion professionnelle.

Le Centre de services scolaire donne une journée de formation avant la rentrée scolaire. Une journée avant la rentrée du personnel, les nouveaux sont accompagnés par les enseignants-mentors de l’école. Les mentors sont mandatés toute l’année scolaire pour guider les nouveaux et à l’occasion, ils vont les visiter en classe. Il y a aussi du soutien entre collègues pour la pédagogie et la planification et une équipe de coaching de gestion de classe, de l’appui des directions.

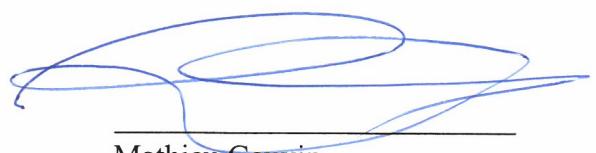
21. LA LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

La prochaine rencontre du Conseil d’établissement aura lieu le mardi 9 décembre à 18h30.

Mme France Bélanger, secondée de Mme Lynn Cheryl Van Den Hoonaard, propose la levée de l’assemblée à 21 h 22.

C.E. 25-26-13

Anick Bédard,
Secrétaire de la rencontre



Mathieu Gauvin
Président